

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
10	14
<u>Date de la convocation :</u> 03 octobre 2017	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 03 octobre 2017	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 13 octobre 2017	

L'an deux mil dix-sept, le neuf octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BOISDRON, premier adjoint.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU.

MM. Claude BOISDRON, Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Christian SOUCHU.

Excusés : Sébastien COLMAN, Stéphanie RIOCREUX.

Absents : Emmanuelle LAURENT, Sébastien TOQUARD.

Secrétaire de séance : Pierre-Alexandre BRODSKY

Les procès-verbaux des séances de Conseil municipal des 07 août et 11 septembre 2017 ont été approuvés à l'unanimité des membres présents après quelques modifications.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

Délégations communautaires :

La commune de Chouzé-sur-Loire quittera la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2018.

Commission enfance-jeunesse : La commission s'est réunie le 14 septembre. Le nouvel organigramme né de la fusion de la Communautés de Communes a été présenté. Le travail de mise en commun se poursuit : harmonisation des diverses conventions, délégations de services publics....

Les plans du futur accueil de loisirs de Bourgueil ont été présentés. Il sera construit derrière le collège. Les travaux doivent commencer en 2018 pour une livraison prévue à l'été 2019.

Les plannings des accueils de loisirs ont été établis. Il n'y aura pas d'ouverture la semaine entre Noël et Nouvel an.

Le Local Jeune se développe bien, les inscriptions sont nombreuses.

City-stade : Les travaux sont terminés. Il reste à poser la balançoire.

Commission Vie Economique : Le 21 septembre une rencontre a été organisée dans la Zone d'Activité de Benais/Restigné. L'idée étant de dynamiser la zone, de faire se rencontrer les gens (30 structures sont installées sur la zone). Il s'agissait d'un temps convivial permettant l'échange sur les problématiques de chacun, connaître ce que fait son voisin...

Commission Tourisme : Le locataire, gérant de la cave touristique prend sa retraite au 1^{er} janvier, rendant donc le local disponible pour d'autres projets. Deux dossiers de candidatures ont été déposés.

Le bilan des activités des lacs de Rillé et de Hommes a été présenté. Utopia projetée de s'agrandir et la ginguette de Hommes fonctionne très bien.

La taxe de séjour rapporte environ 35 000€ par an à la Communauté de Communes.

Monsieur HARDY, nouveau Président de la commission est très favorable aux projets portés par l'association de Brass band en Bourgueillois. Il souhaite que celle-ci s'étende aux communes de l'ex CCTNO dans les années futures. L'association déplore néanmoins la réduction de 500€ de la subvention versée depuis 2017 et la création de la nouvelle communauté de communes.

Commission Eau et Assainissement : Lors de la réunion du 03 octobre un cabinet a été choisi pour faire le point sur l'harmonisation des compétences. Actuellement il existe 10 régies pour l'eau potable et 15 pour l'assainissement. Il s'agit d'une première phase d'étude pour faire un diagnostic juridique, technique et opérationnel.

Délégations syndicales :

SIACEBA : Projet de sentier moulin Boutard. Le nettoyage du terrain appartenant à Monsieur PIAUMIER a été fait afin que le géomètre puisse venir borner la parcelle. (rendez-vous prévu le vendredi 20 octobre).

SMIPE : Lors du dernier comité syndical il a été rappelé l'importance d'installer les colonnes de tri dans des endroits visibles, où il y a du passage et de ne pas les fermer afin de limiter au maximum les dépôts sauvages.

Le nouveau centre de tri sera fait à Angers dans des bâtiments déjà existants. Il aura une capacité de 30 000 tonnes à l'année.

Commissions municipales :

Commission association : Tous les comités des fêtes qui participent au Brass band ont organisé un repas la semaine dernière à la salle des fêtes de Restigné : 190 participants.

Une lampe halogène a été changée sur un projecteur du stade cet été. Elle ne fonctionne plus. Un électricien doit venir cette semaine pour voir si le problème vient de la lampe elle-même ou du boîtier électrique. Si la lampe devait être changée, il conviendrait de la remplacer par une led, moins énergivore et à la durée de vie bien plus importante. En effet, chaque changement nécessite la location d'une nacelle élévatrice.

Commission affaires scolaires : L'assemblée Générale de l'association de cantine scolaire a eu lieu. Beaucoup de parents étaient présents et le bureau a pu être renouvelé. Isabelle CHEVIN en est la nouvelle présidente, Nicolas HOUDAYER, le nouveau trésorier et Marion TROUSSEY, la nouvelle secrétaire. Le nouveau bureau a été reçu le 06 octobre en mairie afin d'échanger sur la continuité des actions menées : circuits courts, qualité des produits... Deux nouveautés depuis la rentrée : commande de viande avec l'abattoir situé dans la Zone Artisanale et commande laitage avec un producteur d'Indre-et-Loire. Le bureau a également questionné la municipalité sur les modalités de l'accueil d'un enfant intolérant au gluten.

Commission voirie : La première réunion préalable au démarrage des travaux sur la place bordant la salle des fêtes aura lieu le lundi 16 octobre à 17 heures.

Parallèlement, il convient de prendre une décision quant au Point d'Apport Volontaire. En effet, lorsque les travaux commenceront, la signature de la vente de la parcelle sur laquelle sera installée le PAV n'aura

probablement pas eu lieu. Il faudra donc retirer le PAV de la place mais il ne pourra pas encore être installé sur son futur emplacement. Deux possibilités sont à l'étude : l'installer de façon temporaire à un autre endroit de la commune ou le supprimer temporairement.

Commission bâtiment : La commission de sécurité préalable à l'ouverture de la discothèque le VIP a eu lieu cet après-midi. Elle a rendu un avis favorable. L'arrêté autorisant l'ouverture de l'établissement sera pris rapidement.

Commission fêtes et cérémonies : Les journées du patrimoine ont eu lieu le 17 septembre dernier. Il n'y a eu aucun visiteur à l'église le matin et seulement 5 l'après-midi. La question se pose de maintenir ou non cette participation l'an prochain.

Commission fleurissement : La commission s'est réunie le 02 octobre notamment pour étudier la possibilité de création d'un fleurissement de printemps devant la mairie et l'église, suite à de nombreuses demandes de la part d'habitants du village. Le devis reçu, d'un montant de 250 € sera signé prochainement.

Commission logement : La commission s'est réunie le 02 octobre et a étudié la candidature de Mme GOUTARD pour intégrer le logement communal situé au 3 rue de l'ancienne mairie. Elle pourrait emménager au 1^{er} décembre. La commune pourrait ainsi donner une réponse favorable au locataire actuel pour diminuer son préavis et le laisser quitter le logement au 31 octobre comme il le souhaite. La commune aurait alors un mois pour faire les travaux nécessaires dans le logement.

Un couvreur est venu le 06 octobre pour réparer les petites ouvertures qui permettaient aux chauves-souris de rentrer dans le toit du logement sis 4D rue de la République. Seules quelques déjections ont été retrouvées.

Commission vie économique : Madame Marie-Thérèse LACLAVETINE, sage-femme à Benais, a célébré son départ à la retraite le 29 septembre dernier dans la salle des fêtes communale.

Le bail pour le local occupé par le cabinet de sages-femmes a été modifié pour y inscrire Madame Clémence PLOUZEAU, qui est donc la nouvelle associée de Madame Michèle POIRIER à compter du 1^{er} octobre.

CCAS : Le CCAS s'est réuni le 05 octobre pour préparer le banquet de la cordialité qui sera organisé le 26 novembre, la distribution des colis qui aura lieu le 25 novembre et poursuivre le travail sur la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2018.

La banque alimentaire lance un appel à bénévoles pour organiser la collecte de denrées alimentaires dans les grandes surfaces de Bourgueil les 24 et 25 novembre prochain.

Une réunion s'est tenue à Ambillou ce jour à laquelle participaient les responsables des CCAS locaux. Une présentation du Contrat Local de Santé a été faite ainsi qu'un bilan des actions portées par chacun des CCAS. La possibilité d'une mise en place de travail et actions en commun a été évoquée.

Commission urbanisme : Une rencontre a eu lieu fin septembre avec Val Touraine Habitat au sujet de l'aménagement du lotissement derrière la baronnerie. Leurs services vont lancer une étude de marché afin d'étudier la faisabilité ou non d'un tel aménagement.

Tous les aménageurs/lotisseurs privés qui ont été contactés n'ont pas donné suite.

01 : D2017-44 : TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Premier adjoint au Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables pour l'école de musique Benais / La Chapelle sur Loire à compter de la saison 2017-2018, Sur proposition de la commission musique, la majorité des membres du Conseil municipal souhaite conserver des tarifs de la saison dernière, soit :

Cours de solfège :

Enfant :	Commune :	71	€
	Hors commune :	120	€
Adulte :	Commune :	105	€
	Hors commune :	131	€

Cours d'instrument :

Enfant :	Commune :	105	€
	Hors commune :	189	€
Adulte :	Commune :	187	€
	Hors commune :	213	€

Petit orchestre : 25 €

Chorale enfant : 32 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs pour l'école de musique à compter de la saison 2017-2018.

02 : D2017-45 : ACQUISITION DE LA PARCELLE E 4104 – CITE DU PETIT CLOCHER

Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article L1211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et les articles L1311-9 et L1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat dans le cadre d'opérations immobilières,

Vu l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la passation des actes,

Vu l'article 1593 du Code Civil relatif au frais d'acte notarié,

Considérant que cette acquisition ne fait pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire,

Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition foncière, permettant l'implantation d'un point d'apport volontaire des déchets,

Considérant que l'association syndicale libre résidence le Petit Clocher, actuelle propriétaire du terrain a donné son accord,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACQUERIR la parcelle cadastrée section E n°4104 pour une contenance de 172 mètres carrés sise rue du Petit clocher à Benais, appartenant à l'association syndicale libre résidence le Petit Clocher, moyennant le prix symbolique d'un euro (1€),

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir, qui sera passé aux frais de la commune de Benais en l'étude de la SCP Stéphanie DONZEL et Alexandra DESPINS-PICARD, notaires à Bourgueil.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget opération 273 – article 2111.

03 : D2017-46 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'HARMONIE BENAIS – LA CHAPELLE SUR LOIRE

L'association Harmonie Benais-La Chapelle sur Loire sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin de financer un déplacement dans le Cher pour un concert. Le coût total du déplacement est estimé par l'association à 700 €.

L'assemblée manquant d'éléments pour se déterminer sur cette demande, propose de reporter ce point au Conseil municipal de novembre

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de reporter ce point à l'ordre du jour du Conseil municipal de novembre.

04 : D2017-47 : RETRAIT DE LA DELIBERATION D2017-42 – CONVENTION DE VENTE ET EXPLOITATION GROUPEE DE BOIS AVEC L'ONF
Vote Pour : 09 Vote Contre : 00 Abstention : 01

Vu la délibération n° D2017-42 prise par le Conseil municipal le 11 septembre 2017 concernant l'accord pour la signature d'une convention de vente et d'exploitation groupée de bois avec l'Office National des Forêt,

Considérant la chute des cours du bois et les frais fixes prévus à la convention, les conditions financières ne paraissent plus aussi avantageuses.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de retirer sa délibération numéro D2017-42 du 11 septembre 2017 concernant la convention de vente et d'exploitation groupée de bois avec l'ONF.

05 : D2017-48 : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2018 DES COUPES DE BOIS
Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Premier adjoint rappelle que l'ONF établit annuellement, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être inscrites au programme des coupes de l'année suivante.

Conformément au Plan d'Aménagement forestier, les propositions d'état d'assiette doivent être approuvées par délibération du Conseil municipal.

La proposition de coupe présentée par l'ONF pour l'année 2018 concerne les parcelles suivantes :

Parcelle	Peuplement	Surface de production	Eclaircie	Modalité de vente
29A	Pin maritime	7.86 ha	Ouverture de cloisonnement	Proposé en vente à l'unité de produit en un seul lot
29B	Pin maritime	2.67 ha	Ouverture de cloisonnement	
30	Pin maritime	13.37 ha	Ouverture de cloisonnement	
31	Pin maritime	14.88 ha	Ouverture de cloisonnement	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver l'inscription des coupes à l'état d'assiette 2018, présenté par l'ONF.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15. Le prochain Conseil aura lieu le 06 novembre 2017.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
			Excusé	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO- COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
Excusée			Excusé	